

UNE AGRICULTURE DIGNE

*LES 16 PROPOSITIONS ORIGINALES
DU TOUR DE FRANCE AGRICOLE*

UNE AGRICULTURE DIGNE

Les 16 propositions originales du Tour de France agricole

52 pages

Février 2023



LES RACINES

Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), créé sous le nom de Jeunesse agricole catholique (JAC) en 1929, est une association d'éducation populaire œuvrant pour l'animation et la valorisation des territoires ruraux. En 2020 le projet du Tour de France Agricole, initialement porté par la section MRJC de Meurthe-et-Moselle, est né.

Aujourd'hui, le Tour de France Agricole est un projet porté par des jeunes de toute la France et de tous horizons ayant entre 18 et 30 ans, soutenus par le MRJC national. Chaque année, depuis 2020, un groupe se constitue et s'organise pour partir deux semaines découvrir l'agriculture française. En lien direct avec le terrain, ce groupe apprend, des agriculteurs et agricultrices, et découvre des visions et modèles agroécologiques inspirants et viables. C'est un projet collectif d'éducation populaire où chaque participant et participante est également organisateur ou organisatrice et où la diversité des profils est recherchée pour permettre un échange de connaissances.

En 3 éditions, ce sont 90 fermes qui ont été visitées par au total 120 jeunes ayant entre 18 et 29 ans.

Le projet du Tour de France agricole a aussi pour objectif de susciter et faire mûrir des projets d'installation agricole et ruraux et d'ainsi répondre à l'enjeu actuel de la disparition des actifs et du renouvellement des générations en agriculture. Pourtant cela ne suffit pas, des efforts politiques forts sont indispensables pour changer le système agricole et alimentaire actuel et parvenir à une agriculture agroécologique conciliant production de qualité, respect de l'environnement, des animaux et des humains. Ce manifeste répond à la volonté des membres du Tour de France agricole de formuler et diffuser une parole politique collective reposant sur des constats relevés sur le terrain durant ces trois premières éditions.

LE FRUIT

Nous, jeunes du Tour de France Agricole et du MRJC, affirmons par ce plaidoyer notre volonté de faire évoluer le monde agricole. En se basant sur des constats faits collectivement après trois éditions et 90 fermes visitées, nous avons pensé et rédigé des propositions concrètes qui permettraient selon nous de répondre aux enjeux agricoles actuels.

Ce plaidoyer a été pensé et rédigé par une partie des membres du Tour de France agricole des éditions 2020, 2021 et 2022.

L'ensemble des acronymes utilisés dans le manifeste sont définis dans le glossaire de la "boîte à outils" à la page 6.



NOUS CONTACTER

-  tdfagri@gmail.com
-  [Tour de France Agri](#)
-  [tourdefranceagri](#)

SOMMAIRE

**BOÎTE À
OUTILS**

01

02

03

04

05

**GLOSSAIRE
LÉGENDE
CARTE MENTALE**
p10

**PAYSANS-
CHERCHEURS**
p10

**CURSUS AGRICOLES
DIVERSIFIÉS**
p12

**FEMMES EN
MILIEU AGRICOLE**
p14

**SERVICE DE
REMPACEMENT**
p18

**INTERMITTENCE DU
TRAVAIL AGRICOLE**
p20

06

07

08

09

10

11

**FERMES
COOPÉRATIVES**
p24

**RELATIONS
HUMAINES EN
COLLECTIF**
p26

OUTILS MUTUALISÉS
p28

**RÉPARTITION
ÉQUITABLE DES
TERRES**
p30

**TRANSMISSION
ÉCOLOGIQUE DES
TERRES**
p32

**FINANCER
L'AGROÉCOLOGIE**
p34

12

13

14

15

16

RESSOURCES

**PROGRAMME
SCOLAIRE AGRI-
MENTAIRE**
p38

**SERVICE CIVIQUE
PAYSAN**
p40

**RESTAURATION
COLLECTIVE**
p42

**SOUTIEN AGRICOLE
VOLONTAIRE**
p44

**PLANIFICATION
AGRICOLE ET
ALIMENTAIRE**
p46

p48 - p51

BOÎTE À Outils

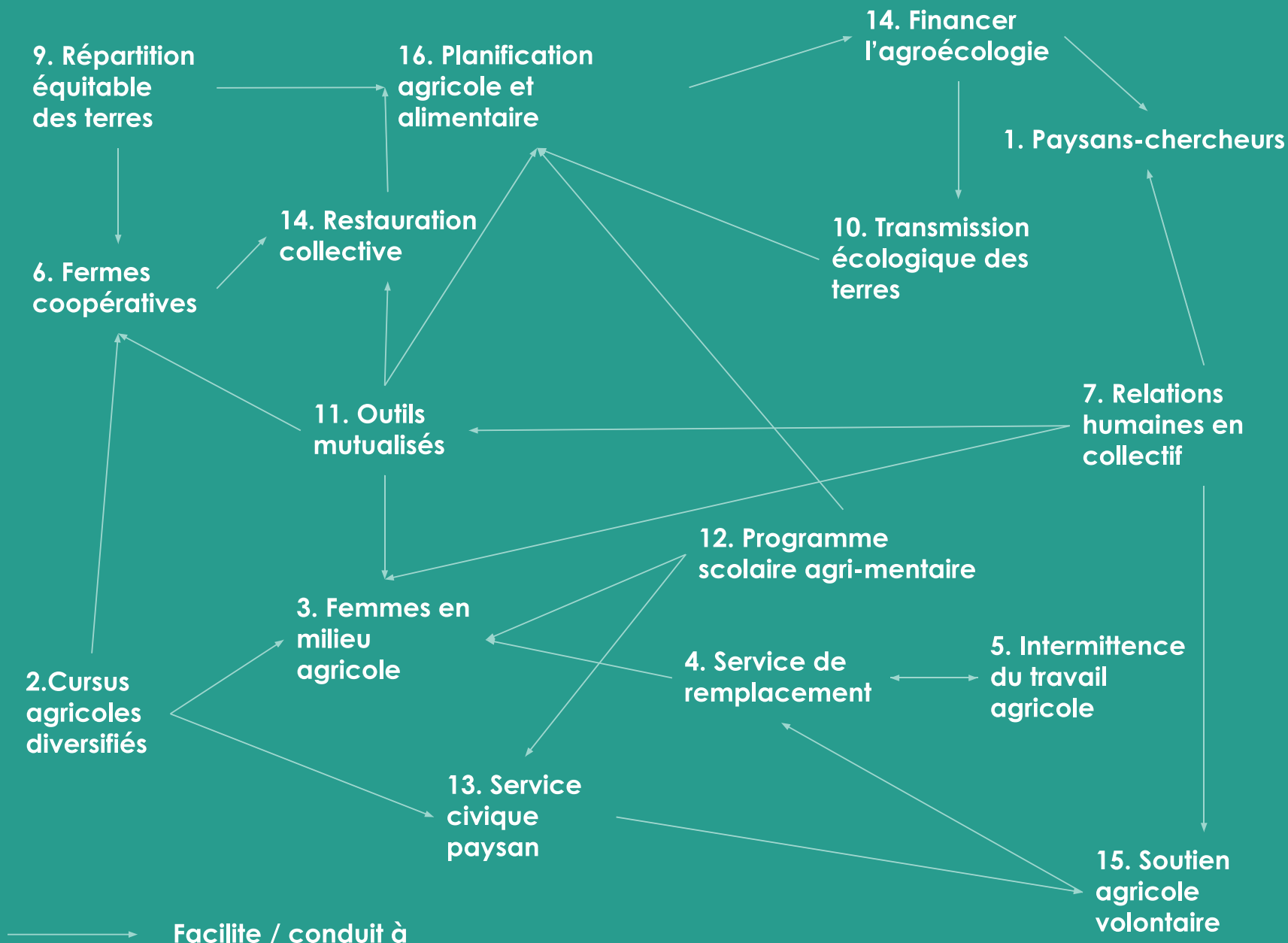
LÉGENDE

 International	 Emploi
 National	 Économie
 Action régionale	 Économie sociale et solidaire
 Projet local	 Dons
 Monde rural	 Agriculture
 Avec notre réseau	 Développement durable
 Avec nos partenaires	 Écologie
 Chantier	 Éducation
 Démocratie	 Formation
 Politique	 Éducation populaire
 Débat	 Interculturel

GLOSSAIRE

ATAG :	Association Tarnaise pour le Développement de l'Agriculture de Groupe
BPREA :	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole
BTSA :	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CETA :	Centres d'Etudes Techniques Agricoles
CGAAER :	Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CIVAM :	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CUMA :	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DJA :	Dotation jeunes agriculteurs
GAEC :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GFA :	Groupement Foncier Agricole
GIEE :	Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
HVE :	Haute Valeur Environnementale
INRAE :	Institut National Supérieur de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement
JAC :	Jeunesse Agricole Catholique
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
MRJC :	Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne
NIMA :	Non Issu du Milieu Agricole
PAT :	Projet Alimentaires Territoriaux
REPAS :	Réseau d'Échanges de Pratiques Alternatives et Solidaires
RNPAT :	Regroupement National des PAT
SAFER :	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU :	Surface Agricole Utile
SCEA :	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCIC :	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP :	Sociétés coopératives d'ouvriers de production
SCP :	Service Civique Paysan
SDCV :	Semi Direct sous Couverture Végétale
SDREA :	Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles
SSA :	Sécurité Sociale de l'Alimentation
TESA :	Titre Emploi Simplifié Agricole

CARTE MENTALE



BIEN ÊTRE AGRICOLE

01

*PAYSANS-
CHERCHEURS*

02

*CURSUS AGRICOLES
DIVERSIFIÉS*

03

*FEMMES EN
MILIEU AGRICOLE*

04

*SERVICE DE
REPLACEMENT*

05

*INTERMITTENCE DU
TRAVAIL AGRICOLE*



01. PAYSANS- CHERCHEURS

UN STATUT PLAÇANT LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES VOLONTAIRES AUX AVANT-POSTES DE LA RECHERCHE EN AGROÉCOLOGIE



Constat

Le poste de “primo-observateur” associé au “bon sens paysan” rend les agriculteurs et agricultrices légitimes pour penser améliorer les techniques agricoles. L’agriculture française a un passé particulièrement riche en termes de coopération agronomique entre agricultrices et agriculteurs, instituts techniques et organismes de recherche à l’image des CETA¹, créés en 1944².

Aujourd’hui, les impacts très localisés du changement climatique, de l’érosion des sols et de l’effondrement de la biodiversité rendent urgent de financer massivement une recherche appliquée en agroécologie. En première ligne de ces bouleversements, paysannes et paysans sont en effet à la fois les premières victimes (3 milliards de surcoûts dus au changement climatique par an en France selon le CGAER³), mais surtout les mieux placés pour observer et adapter les agroécosystèmes. C’est ainsi dans le Gers, territoire le plus touché par la chute de la matière organique des sols

(coteaux argilo-calcaires et climat chaud et humide) et en conséquence, par l’érosion, que s’est développé le semi-direct et l’agriculture de conservation en France. Cette technique développée “par le bas”, est très prometteuse car permettant du même coup l’adaptation au changement climatique et son atténuation locale.

Intégrer systématiquement les agricultrices et agriculteurs aux processus de recherche permettrait d’accélérer la transition agro-écologique et de reconnaître pleinement la dimension intellectuelle, souvent sous-estimée, de ce métier.

Propositions

Valoriser la complémentarité intellectuelle et opérationnelle, en associant la pertinence pragmatique du “bon sens paysan” à la rigueur scientifique en créant le statut de “paysan-chercheur” :

- Conditionner l’obtention du statut au suivi d’une formation à la méthode scientifique pour s’assurer de la justesse des données collectées (des cours d’expérimentation existent en BTSA Production Horticole par exemple) ;
- Rattacher obligatoirement le paysan-chercheur à un institut de recherche-tuteur (INRAE, universités...) afin d’assurer la fiabilité des données ;
- Déclarer des “surfaces expérimentales” (dans la limite de 10% de la SAU) et indemniser les pertes de rendement liées à l’expérimentation par un fond dédié à la recherche-action ;
- L’agriculteur ou l’agricultrice co-construit l’expérimentation et la met en place, l’institut tuteur analyse et interprète les données et rédige les publications.

Ça existe !

Depuis 2014, les GIEE (plus de 753 groupes, 12000 exploitations) poursuivent le travail collectif d’innovation agro-écologique des CETA mais leurs essais ne font, pour le moment, l’objet d’aucune indemnisation et mènent rarement à des publications scientifiques.

02. CURSUS AGRICOLES DIVERSIFIÉS

*ENCOURAGER LA DÉCOUVERTE D'AUTRES MODÈLES ET
SUSCITER DES VOCATIONS*



Constat

Souvent orientées selon les modèles conventionnels, les formations agricoles et para-agricoles accompagnent les futurs professionnels vers l'emploi. Si les formations agricoles courtes (BAC professionnels agricoles, BTSA) accueillent majoritairement de jeunes agriculteurs et agricultrices avec pour objectif précis de reprendre les exploitations familiales, les écoles d'ingénieurs agronomes réunissent des profils variés en cours d'orientation professionnelle. Dans les deux cas, les formations n'offrent pas une vision complète sur l'ensemble des modèles agricoles :

- Les jeunes agriculteurs et agricultrices en passe de reprendre les fermes familiales ont tendance à approfondir seulement les modèles agronomiques et économiques connus, au détriment de la découverte d'innovations d'ordre technique, social ou économique qui pourraient faire évoluer les fermes reprises ;

- Les étudiants et étudiantes agronomes ont trop peu accès aux compétences techniques agricoles, qui leur permettrait de mieux appréhender les problématiques de terrain et potentiellement s'installer.

Propositions

Formations courtes : inciter à une plus grande diversité des exploitations découvertes

- Imposer une diversité dans les territoires et systèmes agricoles lors des stages et apprentissages ;
- Mettre en place des échanges internationaux agricoles (type Erasmus) et permettre des années de césure, dans les formations courtes ;
- Varier les supports pédagogiques (films, visites, projets de territoire...).

Formations longues : offrir des approches plus concrètes vers les métiers agricoles

- Intégrer un module « s'installer en agriculture » pour les étudiants et étudiantes souhaitant s'installer à la fin de leur cursus ;
- Programmer davantage de visites de fermes et d'échanges avec les agriculteurs et agricultrices dans les territoires ;
- Développer les travaux pratiques et dirigés s'appuyant sur des mises en situation concrètes ;
- Créer des liens et moments de rencontres entre les formations courtes et les formations longues.

Outil pédagogique

Le documentaire [«Tu nourriras le monde»](#)¹ de Floris Schruijer & Nathan Pirard, 2 agronomes engagés, raconte l'histoire de la plaine agricole céréalière de la Champagne crayeuse.

03. FEMMES EN MILIEU AGRICOLE

POUR UNE RECONNAISSANCE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE



Constat

Il a fallu attendre 1961 pour que le mot “agricultrice” entre dans le Larousse. Encore peu ou pas reconnues au sein de notre société, les agricultrices et paysannes n’ont toujours pas accès aux outils adaptés à leur travail. Le matériel agricole est pensé par et pour les physiologies masculines. On assiste à la normalisation d’une répartition des tâches inégale au sein des fermes, où les femmes sont reléguées aux soins des animaux et à l’administratif. La plupart des travailleuses agricoles sont déclarées sous le statut de “conjoint collaborateur” qui ne leur permet pas d’accéder aux mêmes droits sociaux que leur conjoint, notamment concernant les retraites. Peu représentées dans les médias, syndicats, communes et dans la culture populaire, elles subissent un isolement vis-à-vis des luttes féministes et de la conscientisation des violences de genres, sexistes et sexuelles. Les associations et maisons des femmes, présentes dans la plupart des métropoles françaises,

ne couvrent pas les milieux ruraux et les problématiques qui leurs sont propres.

Au vu de ce constat, il apparaît nécessaire d’offrir aux femmes des milieux agricoles une reconnaissance et des outils indispensables à la réalisation de leur travail.

Propositions

Une reconnaissance matérielle et sociétale égale à celle des hommes

- Une obligation de paiement des cotisations salariales pour les conjoints et conjointes collaborateurs avec chiffrage des horaires réalisés. Un contrôle des exploitations pour mettre fin à l’absence de statut pour les femmes travaillant dans les milieux agricoles¹ ;
- Imposer des quotas dans les instances de gouvernance agricoles (chambres d’agriculture, Safer, coopératives) en fonction de la proportion d’agricultrices sur le territoire ;
- Investir dans la recherche pour un matériel agricole (outils, consommables, équipements) adapté au travail des femmes ;
- Proposer des formations en non-mixité dans les organismes para-agricoles ;
- Mener des actions de sensibilisation dès l’école primaire pour lutter contre les stéréotypes de genre et montrer une image réaliste du travail des femmes agricultrices.

Un accès facilité aux services de l’État

- Mettre à disposition, dans les chambres d’agriculture, un livret d’informations à l’ensemble des agricultrices et paysannes concernant leurs droits sociaux et les associations soutien auxquelles elles peuvent faire appel ;
- Doter financièrement les associations féministes et maisons des femmes pour couvrir les milieux ruraux et développer la connaissance des inégalités homme-femme en agriculture ;
- Mettre en place un service d’aide spécifique aux femmes des milieux ruraux subissant des violences sexistes et sexuelles.

Une égalité face à l'installation

- Mettre en place une sensibilisation aux problématiques de genre dans les cursus agricoles pour lutter contre la répartition genrée des tâches dans les exploitations ;
- Allouer une aide financière pour l'organisation de chantiers en non mixité.

Ça existe !

Le réseau des CIVAM met à disposition de nombreuses ressources à propos de la place des femmes en agriculture, comme [une boîte d'outils pour animer des groupes en non mixité choisie](#)².

La bande dessinée [«Il est où le patron ?»](#)³ du collectif Les paysannes en polaire, raconte le quotidien de 5 paysannes brisant les clichés machistes et sexistes présents dans le monde agricole.

Le podcast "Les couilles sur la table" part à la rencontre du collectif Les paysannes en polaire pour les [2 épisodes "Les couilles à la ferme"](#)⁴. Ils permettent d'avoir plus de détails concernant les sujets abordés par la BD.

04. SERVICE DE REMPLACEMENT

*POUR UN SERVICE DE REMPLACEMENT FORMATEUR
DES JEUNES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES ET
VECTEUR SOCIAL DANS LES MILIEUX RURAUX*



Constat

Permettant aux agriculteurs et agricultrices d'être remplacés en cas de maladie, de congés ou de formations, les services de remplacement comptent seulement 70 000 adhérents et adhérentes, soit 16% des responsables d'exploitation sur le territoire français¹.

Ces services départementaux présentent aujourd'hui deux problématiques majeures : une offre d'emploi peu attractive (peu de CDI, ...) qui mène souvent au recrutement de personnel peu qualifié ou de passage ; un manque de confiance de la part des exploitants et exploitantes, ne souhaitant pas laisser leurs fermes à des agents peu expérimentés. Ce service reste donc trop peu développé et sous-utilisé par les paysans et paysannes. Une démocratisation de ce service pourrait contribuer à améliorer les conditions de travail et l'attractivité du secteur agricole, en permettant aux agriculteurs et agricultrices de s'absenter pour des formations, du repos, ou des problèmes de santé.

Propositions

Le recrutement et la formation d'agents de remplacement qualifiés :

- Cibler le recrutement de jeunes qualifiés, issus de BAC Pro agricole ou BTSA en proposant des contrats d'apprentissage en Service de Remplacement, avec un contrat garanti en fin de formation ;
- Associer les salariés du Service de Remplacement au statut d'intermittent du travail agricole (cf proposition 5) ;
- Garantir des formations agricoles dans des domaines choisis par les salariés et proposer un accompagnement de projets d'installation pour faire des services de remplacement des espaces de transition vers un projet professionnel.

Pour une confiance renouvelée dans les services de remplacement :

- Attacher les salariés du Service de Remplacement à un nombre restreint de fermes (zone géographique ou fermes ayant un système proche) ;
- Lors des périodes creuses, organiser des visites et journées de travaux dans les exploitations pour forger des liens entre agents et agentes de remplacement et propriétaires ;
- Organiser des moments de rencontres conviviaux entre exploitants et salariés du service de remplacement des régions.

05. INTERMITTENCE DU TRAVAIL AGRICOLE

UN STATUT POUR LES SAISONNIERS : "INTERMITTENT DU TRAVAIL AGRICOLE"



Constat

Certains travaux agricoles sont intermittents par essence (récoltes fruitières et légumières). Ces emplois saisonniers intéressent de moins en moins les travailleuses et travailleurs français à cause, principalement, de leur précarité (périodes de creux entre deux récoltes, baisse et perte des droits chômage, réglementation inadaptée). Il en découle une occupation de ces emplois par des travailleuses et travailleurs détachés. Or ceci ne constitue pas une solution durable : perte d'emploi en local sur les profils saisonniers, moindre fiabilité d'une main d'œuvre déconnectée du territoire (constaté notamment chez les vigneronnes et vignerons), conditions de travail et de vie parfois indignes (cas d'Elio Maldonado¹ pour exemple), dumping social et faible résilience face aux crises (notamment constaté chez les maraîchères et maraîchers, les arboricultrices et arboriculteurs lors de la fermeture des frontières durant la crise Covid). La précarité induite de ces

saisonniers et saisonnières complique l'accès au logement et au prêt (personnes considérées comme non-solvables). L'engagement dans les travaux saisonniers ne sera possible qu'avec un véritable statut protégeant des aléas inhérents à la saisonnalité.

Propositions

Créer un statut d'intermittent du travail agricole pour les travailleuses et travailleurs saisonniers :

- Basé sur les mêmes principes que l'intermittence dans les métiers du spectacle ;
- Rémunération fixe par mois fournie par l'assurance chômage sous certaines conditions ;
- Remplir 1000 heures de travail par an (60% d'un temps plein)
- Revenu du travailleur ne dépassant pas un plafond de 2500€ brut sur le mois en question
- Contrats compatibles : TESA, CDD, intérim ;
- Statut ouvert à tous les travailleurs et travailleuses ayant le droit d'exercer en France (y compris ressortissants hors UE), ce qui donnera une voie de travail légale, attrayante et permettra de lutter contre l'exploitation de main d'œuvre étrangère et l'emploi illégal ;
- Créer des liens avec les services de remplacement (cf proposition 4).

PRODUIRE DURABLEMENT

06

*FERMES
COOPÉRATIVES*

07

*RELATIONS
HUMAINES EN
COLLECTIF*

08

*OUTILS
MUTUALISÉS*

09

*RÉPARTITION
ÉQUITABLE DES
TERRES*

10

*TRANSMISSION
ÉCOLOGIQUE DES
TERRES*

11

*FINANCER
L'AGROÉCOLOGIE*



06. FERMES COOPÉRATIVES

INTÉGRER LES MODÈLES DE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE (SCOP; SCIC) À LA LISTE DES FORMES JURIDIQUES AGRICOLES.



Constat

L'installation collective peut aider et sécuriser la reprise de fermes, notamment celles de grand format. Elle répond au défi du renouvellement des générations agricoles nécessaire à une transition agroécologique. Certaines formes juridiques comme les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) et les SCOP (Sociétés coopératives d'ouvriers de production) sont particulièrement adaptées et facilitent les installations collectives (gouvernance démocratique, intégration de capitaux extérieurs...)¹, mais ne sont pas encore pleinement reconnues comme exploitations agricoles, notamment dans le cadre de l'accès au foncier, aux aides à l'investissement, aux indemnités pour calamités agricoles ou encore pour l'accès à la DJA. De plus, ces formats d'installation sont très peu évoqués lors des cursus de formation agricole.

Propositions

Reconnaître pleinement les structures coopératives (SCIC; SCOP) en tant qu'exploitations agricoles dans les dispositifs existants :

- Un accès au foncier équitable : ne pas défavoriser les SCOP ou SCIC lors de l'étude des dossiers par la CDOA (cf article 9) ;

Prioriser les projets qui installent le plus d'actifs à l'hectare !

- Un égal accès aux aides à l'investissement (départements, régions et État) ;
- Un égal accès aux aides pour calamités agricoles sans procédure spéciale ;
- Accorder la DJA à chaque salarié-associé et salariée-associée éligible des SCIC ou SCOP ;
- Les présenter au même titre que les autres formes juridiques dans les formations agricoles (BTS, Bacs pro, licences...).

Ils l'ont fait !

La SCIC-SA "[Ferme de Sarliève](#)"² (63) a fait jurisprudence en obtenant une DJA expérimentale pour l'un de ses salariés-associés de moins de 40 ans ayant la capacité agricole.

07. RELATIONS HUMAINES EN COLLECTIF

REMBOURSER À 100% LA MÉDIATION AGRICOLE !



Constat

Dans le monde agricole, les problématiques de relations humaines sont parfois sources de tension.

Cela a souvent lieu :

- Au moment de la transmission entre cédant ou cédante et repreneur ou repreneuse, elles freinent ou empêchent la transmission extra ou intra familiale ;
- Au sein de formes agricoles collectives (GAEC, SCEA, SCIC...), les tensions peuvent altérer le bien-être au travail et la qualité de celui-ci. On constate l'arrêt fréquent de projets agricoles pourtant viables, à cause de problèmes relationnels. Enfin, les possibilités de sortie du collectif sont rarement anticipées ;
- Dans des organisations collectives inter-fermes (Coopératives, GIEE, Cuma, GFA, ...) : les problèmes relationnels peuvent réduire l'efficacité du groupe et nuire à sa gestion démocratique.

Des outils existent déjà comme le stage "ressources

humaines" dans le parcours installation¹, mais il manque un accompagnement plus pérenne, "au fil de l'eau".

Propositions

Améliorer les relations professionnelles et désamorcer les conflits par la médiation :

- Rendre obligatoire le suivi, a minima annuel, par un médiateur ou médiatrice des projets en collectif (GAEC, SCICs, Cuma, GFA...) dès la construction du projet afin de partir sur de bonnes bases et de détecter en amont des éventuelles incompatibilités d'installation (valeurs, personnalités, travail) ;
- Rembourser à 100% la médiation agricole par la MSA et/ ou les fonds de formation ;
- Créer un master "Médiation en milieu rural et agricole", afin de former des médiateurs et médiatrices conscients des enjeux spécifiques du monde agricole.

Afin d'apprendre le "travailler-ensemble" par l'expérience, des travaux collectifs pourraient être davantage intégrés au cours des formations agricoles, associés à des formations à la communication non-violente.

Ça existe !

LATAG, [Association Tarnaise pour le Développement de l'Agriculture de Groupe](#)², accompagne des collectifs par la médiation et des formations à la communication non violente depuis 1993... avec succès !

08. OUTILS MUTUALISÉS

MUTUALISER LES OUTILS DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES



Constat

Les outils mutualisés de transformation et de vente sont sous-développés dans les territoires ruraux. Les produits alimentaires consommés proviennent en grande partie des agro-industries appartenant à des groupes privés ou des coopératives sur lesquels les agriculteurs et agricultrices n'ont pas ou très peu d'influence, de pouvoir de décision et de contestation.

De plus en plus de producteurs et productrices souhaitent se réappropriier les étapes de transformation des produits agricoles, (notamment pour augmenter la valeur ajoutée), mais des barrières persistent, telles que :

- La lourdeur administrative ;
- Les normes sanitaires inadaptées aux petites structures ;
- L'investissement financier important ;
- Le désengagement des pouvoirs publics (disparition des abattoirs municipaux par exemple).

Pourtant, de tels outils permettent de limiter le transport des denrées alimentaires, des animaux et de reconnecter les habitants aux chaînes nourricières, aux productions de leur

région, à la valeur sociale de la transformation et de créer de l'emploi sur les territoires.

Propositions

Favoriser la mise en place d'outils collectifs :

- Créer des entreprises ou groupements (SCIC, GIEE...) en incluant les pouvoirs publics pour construire ces outils ;
- Adapter la réglementation des normes sanitaires aux petites structures ;
- Ouvrir les cuisines centrales à la transformation et conservation des surplus maraîchers ;
- Permettre aux habitants des communes d'accéder à certains outils ou services pour les productions personnelles (pressoirs ou alambics communaux ayant presque tous disparu).

Ils l'ont fait !

Depuis 2004, les [Fermes Vertes](#)¹(54) mutualisent la vente de tous leurs produits sur chacune des fermes.

09. RÉPARTITION ÉQUITABLE DES TERRES

FRACTIONNER LE FONCIER POUR MULTIPLIER LES INSTALLATIONS ET LUTTER CONTRE LES AGRANDISSEMENTS EXCESSIFS



Constat

Le renouvellement des générations dans le secteur agricole peine à se faire : d'ici 2026, près de 50%¹ des chefs d'exploitation actuels seront à la retraite et seule la moitié sera remplacée. L'accès au foncier représente l'un des principaux freins à l'installation. Faute de repreneurs et repreneuses, les deux tiers des terrains libérés contribuent à l'agrandissement d'une exploitation existante plutôt qu'à une installation. Un outil, complexe, existe déjà pour favoriser l'installation agricole et combattre l'agrandissement excessif : le contrôle des structures. Celui-ci permet de délivrer ou non l'autorisation d'exploiter lorsqu'un transfert de foncier s'effectue. Cependant, en raison de vides juridiques et de jeux d'influence, il ne parvient pas à stopper l'agrandissement des structures.

Propositions

- Donner des moyens concrets aux organismes compétents afin de renforcer le contrôle des structures agricoles ;
- Appliquer systématiquement le fractionnement du foncier au-delà d'une certaine surface vendue (seuils définis par les SDREA) en appliquant une surtaxe sur la vente à partir de ce palier ;
- Accompagner les cédants dans la création de lots de terres plus facilement reprenables ;
- Accorder un bonus fiscal à ces transferts de terres fractionnées ;
- Adapter la fiscalité proportionnellement à la surface achetée (ex : faible fiscalité pour l'installation sur petites surfaces) ;
- Faciliter le gel de terres par la Safer en attente de reprises vertueuses (possible occupation précaire² et provisoire de ces terres en attendant).

Ça existe !

En février 2023, Terre de Lien a publié son deuxième rapport sur [*la propriété des terres agricoles en France*](#)³ montrant la concentration du foncier dans les mains des groupes agro-industriels.

10. TRANSMISSION ÉCOLOGIQUE DES TERRES

FAVORISER L'ACHAT DE TERRES AGRICOLES POUR UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE



Constat

La transition agroécologique doit être accélérée, afin d'atteindre une résilience au changement climatique sur les exploitations agricoles françaises. Cependant, des transferts de foncier se font au détriment de l'écologie voire même de l'agriculture (exemple du village de Fontiers-Cabardès¹). La déperdition agricole continue, et le rachat de terres par de grandes exploitations est encore trop important, et ce malgré l'action de la Safer, d'associations et de mouvement tel que Terre de Lien². Or ces agrandissements répondent généralement davantage à des logiques de marché qu'à l'alimentation des territoires ou au développement de l'agroécologie.

Propositions

- Définir, au moment d'un rachat, la qualité écologique des terres et les activités agricoles possibles sur celles-ci ;
- Imposer le maintien de la qualité écologique définie (ex: obligation de rester en BIO après rachat de terres BIO) dans une logique d'aggradation et non de dégradation ;
- Augmenter les impôts sur le foncier des terres à nu plus de 4 mois par an ;
- Baisser l'impôt foncier sur les surfaces arborées par des haies, en agroforesterie ou les milieux semi naturels ;
- Baisser l'impôt foncier sur les surfaces couvertes en permanence (prairies temporaires et permanentes, SDCV...).

Ça existe !

Une ferme pour tous³ a vu ses terres rachetées par une association, la Ferme associative du pays du Mont Blanc, afin de préserver l'activité paysanne déjà en place et ses qualités agroécologiques.

11. FINANCER L'AGROÉCOLOGIE

CRÉATION D'UN LIVRET D'ÉPARGNE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE : LE LIVRET AEA



Constat

Dans la période d'après-guerre, le développement des crédits et assurances spécifiques au monde agricole, soutenus par l'Etat, ont permis de moderniser la paysannerie française et de sécuriser notre souveraineté alimentaire, souvent au détriment de l'environnement.

Aujourd'hui, face aux nouveaux enjeux (changement climatique, volatilité des marchés et hausse des besoins d'investissement), force est de constater que les institutions financières et assurantielles sont en retard sur les questions de transition agroécologique et sont réduites à faire de la gestion de crise (comme augmenter le coût des assurances climatiques). Il est nécessaire de favoriser l'émergence d'une finance agricole éthique et transparente qui limite les émissions de carbone et accompagne une agriculture résiliente et adaptative face au changement climatique.

Propositions

Le monde de la finance est complexe et le faire évoluer est ambitieux. Néanmoins, la mobilisation des acteurs financiers, banques, État, assurances, couplée à l'expertise des agriculteurs et agricultrices a déjà fait ses preuves dans la transition des modèles agricoles. Ces quelques propositions ouvrent des pistes pour un nouvel accord financier agricole :

- Permettre à l'épargne individuelle de financer directement et massivement la création de fermes écologiques et la transition des systèmes agro-alimentaires, en créant un livret à taux garanti à vocation Agroécologique et Alimentaire : le livret AEA. Il serait basé sur le modèle du livret A et géré par la caisse des dépôts ;
- Encourager la transparence bancaire, condition indispensable d'une finance éthique. La création de Livrets AEA, par exemple, ne sera possible que sous condition de tracer et publier l'intégralité des financements associés ;
- Développer une finance citoyenne pour l'agroécologie basée sur l'investissement participatif et exonérée d'impôts

Ça existe !

Les [Cigales](#)¹ sont 250 clubs qui financent et accompagnent des porteurs de projets sur les territoires.

La plateforme d'investissement écologique [Enerfip](#)² regroupe plus de 40 000 investisseurs.

La [Nef](#)³ est la première banque française à rendre public l'ensemble de ses investissements.

CRÉER DU LIEN

12

PROGRAMME
SCOLAIRE AGRI-
MENTAIRE

13

SERVICE CIVIQUE
PAYSAN

14

RESTAURATION
COLLECTIVE

15

SOUTIEN AGRICOLE
VOLONTAIRE

16

PLANIFICATION
AGRICOLE ET
ALIMENTAIRE



12. PROGRAMME SCOLAIRE AGRI-MENTAIRE

*ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
DANS DES DÉMARCHES ÉDUCATIVES AUTOUR DE
L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION*



Constat

L'agriculture et l'alimentation sont peu présentées aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire. En général, ces questions sont développées en fonction de l'affinité des institutrices et instituteurs à la question, et manquent d'outils et d'accompagnement dans cette démarche. Or, les fermes pédagogiques¹ et urbaines proposant des activités à destination des enfants sont très appréciées par ces derniers, et représentent une opportunité de changement de vision du monde rural et agricole. Par ailleurs, la mise en pratique des pédagogies par le "Faire" permettrait de développer l'éducation environnementale, sociale et sanitaire des élèves.

Propositions

- Valoriser le label "fermes pédagogiques" ;
- Penser des projets en partenariats sur le long terme par des intervenants agricoles ;
- Proposer des formations pour les enseignantes et enseignants autour des questions agricoles ;
- Utiliser l'agriculture et l'alimentation pour illustrer les enseignements classiques (mathématiques par calculs de surfaces agricoles par exemple) ;
- Inclure dans les programmes scolaires, dès la primaire, 2 heures par semaine de pratiques manuelles, dont du jardinage ;
- Instaurer un "passeport agri-mentaire" : récapitulatif des compétences acquises relatives à l'agriculture et l'alimentation.

Ça existe !

À l'École Jules Ferry, à Malzéville (54), l'équipe pédagogique développe des activités en lien avec [Lortie](#)², autour d'une "agriculture appliquée", où les maths sont abordées en jardinant et cuisinant.

13. SERVICE CIVIQUE PAYSAN

SUSCITER DES VOCATIONS AGRICOLES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Constat

Il y a aujourd'hui un réel enjeu à faire découvrir les milieux agricoles à la jeunesse. Pour potentiellement susciter des vocations et sécuriser notre alimentation, il faut parvenir à sensibiliser et intégrer de nouvelles personnes non issues du milieu agricole (NIMA).

Des services civiques agricoles sont proposés par des organismes agricoles et para-agricoles. Cependant leurs missions ne permettent pas d'immersion en ferme, mais sont plutôt des accompagnements de projets territoriaux, environnementaux et agricoles, comme l'accompagnement de la réintroduction de haies bocagères. Ainsi, les personnes non initiées n'ont actuellement pas la possibilité de vivre une expérience introductive au monde paysan autrement que par échange de services non contractualisé (ex. Woofing¹).

Propositions

Mettre en place un Service Civique Paysan (SCP) pour permettre à des jeunes de 18 à 30 ans, non issus du milieu agricole, d'expérimenter le travail agricole sur une période donnée (6 à 12 mois). Il sera plafonné à 24h maximum par semaine afin de laisser la place à la réflexion de son projet personnel (de vie, d'étude, de métier et d'engagement).

Ce qu'est le SCP :

- Expérimentation de la réalité du métier : les bons, les mauvais moments, les facilités et les difficultés ;
- Sécurisation par un contrat, basé sur un cahier des charges (temps de travail, sujets éligibles, validation des fermes, lien avec une formation, évaluation...), entre des agriculteurs et des jeunes en quête d'apprentissage
- Un accès prioritaire à des formations diplômantes (BTSA, BPREA).
- Le SCP reste une situation de précarité et ne doit pas être confondu avec l'emploi, c'est une période de découverte et d'émancipation d'un ou d'une jeune

Ce que n'est pas le SCP :

- De la main d'œuvre gratuite. La majeure partie des services rendus doivent permettre de développer des projets agricoles complémentaires des travaux agricoles quotidiens.

Ça existe !

Le réseau **R.E.P.A.S**² propose des parcours itinérants formateurs de quelques mois via des structures dans les fermes de leur réseau.

14. RESTAURATION COLLECTIVE

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS AFIN DE CRÉER DES RESTAURATIONS COLLECTIVES PLUS ÉCOLOGIQUES



Constat

Aujourd'hui, les structures de restauration collective publique passent des appels d'offres afin de s'approvisionner et/ou préparer les repas. Ayant les moyens de répondre à l'intégralité du marché, les grands groupes agro-industriels (Sodexo ou Elior par exemple) remportent la grande majorité de ces appels. Malgré les obligations légales auxquelles font face ces groupes, l'alimentation qu'ils fournissent est bien souvent issue de filières longues très carbonées, de qualité nutritionnelle et écologique faible. La loi Egalim¹, censée contraindre les collectivités et groupes à s'approvisionner à 50% de produits durables² et de qualité dont 20% de Bio, n'a pas eu les effets escomptés (notamment à cause du label HVE). De plus, le principe de libre concurrence interdit d'utiliser la proximité comme critère de sélection.

Cela se traduit par une nourriture peu appréciée et souvent gâchée, une dévalorisation des métiers de la restauration collective et une déconnexion des mangeurs et mangeuses vis-à-vis des producteurs et productrices.

Seuls, ces producteurs et productrices ne disposent pas des capacités nécessaires pour se positionner en concurrence face aux grands groupes.

Propositions

- Aider la construction et accompagner les groupements de producteurs locaux afin de leur permettre de répondre aux impératifs de quantité et de gamme ;
- Développer les plateformes d'approvisionnement locales³ ;
- Développer des cuisines centrales communales (voir article 8) et des cantines publiques pour répondre à la demande en restauration hors domicile accessible et de qualité ;
- Embaucher des nutritionnistes, diététiciens, diététiciennes, cuisinières et cuisiniers dans les municipalités pour élaborer les plats et orienter les productions des agricultures "conventionnées" (voir SSA⁴) ;
- Installer des agriculteurs en régie agricole⁵ afin d'approvisionner directement ces services publics.

Ça existe !

Les groupements [Manger Bio](#)⁷ (Isère...) ou [Bio a pro](#)⁸ ont mis en place des plateformes logistiques afin de fournir les collectivités en produits bio et locaux.

15. SOUTIEN AGRICOLE VOLONTAIRE

*CRÉER UN SOUTIEN AGRICOLE VOLONTAIRE POUR
RENOUER LE LIEN ENTRE CAMPAGNES ET MILIEU
URBAIN*



Constat

La chute vertigineuse de la part de paysannes et paysans dans nos sociétés (50% en 1900, 1.5% aujourd'hui) et l'exode rural ont séparé physiquement, économiquement et culturellement le monde agricole du reste de la population active. Les agriculteurs et agricultrices se sont trouvés isolés, dans des campagnes dépeuplées et sous la pression d'une rude concurrence, tandis que le reste de la population active s'est spécialisée et urbanisée. De chaque bord peut apparaître une incompréhension mutuelle (visible par exemple lors de débats sur les réglementations agro-environnementales) et pourtant des souffrances se font échos : solitude et troubles musculo-squelettiques chez les paysannes et paysans, perte de sens et burn-out chez les populations urbaines. Il est nécessaire de sortir du fait accompli et de recréer du

lien entre ces deux mondes pour améliorer la cohésion des territoires.

Propositions

Notre stratégie, le partage volontaire et indemnisé du travail agricole :

- Donner la possibilité à chaque salarié de travailler de 1 à 4 jours par mois dans une structure agricole ou para-agricole (fermes, magasin de producteurs coopératifs...);
- Mise à disposition de salariés par l'entreprise publique ou privée qui reçoit en contrepartie une indemnisation.

Ce dispositif permettra un allègement de la charge physique et mentale pour les agricultrices et agriculteurs et une diversification des tâches pour le salarié. En résumé : une augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses dans le milieu agricole, un soulagement du temps de travail pour les agriculteurs et agricultrices, une diversification au sein des professions en vue d'une reconnexion avec le vivant et un partage des savoir-faire pour l'ensemble des parties.

Ça existe !

Cette proposition pourrait paraître alambiquée, dure à mettre en place concrètement : quid du risque et des assurances par exemple ? Pourtant, portons un regard sur une autre profession "à risque", avec un système très similaire à celui que nous proposons : **les pompiers volontaires**¹. Nous constaterons que des salariés voulant participer au bien-commun, peuvent déjà être mis à disposition par leur employeur, qui en contrepartie bénéficie de vacances horaires, de réductions d'assurance incendie ou encore d'abattements fiscaux à 60%.

16. PLANIFICATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

FAVORISER LA RÉAPPROPRIATION CITOYENNE DE L'ALIMENTATION PAR UNE PLANIFICATION AGRICOLE TERRITORIALE



Constat

L'agriculture, et les politiques qui lui sont associées, façonnent les paysages et les milieux ruraux. Après la Seconde Guerre mondiale, les politiques agricoles européennes ont favorisé la spécialisation territoriale des productions agricoles (ex : la plaine céréalière de la Beauce) induisant l'augmentation des surfaces agricoles par ferme pour permettre l'exportation mondialisée. Des diagnostics de résilience alimentaire territoriale pointent les vulnérabilités environnementales, sociales et économiques entraînées par ces transformations brutales des territoires (disparition des haies bocagères et arbres champêtres, diminution des actifs agricoles, désertification des milieux ruraux...).

De multiples acteurs, dont les communautés de communes, agissent à différentes échelles pour appliquer la politique

agricole et sa planification territoriale. Malgré la mise en place d'outils d'information et de concertation, on observe un manque de compréhension et d'implication de la part des populations qui se voient alors dépossédées de la construction de leurs espaces de vie. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT¹) sont pertinents mais ils ne se montrent efficaces que lorsqu'ils sont encadrés par une gouvernance forte, impliquée et associée à une appropriation citoyenne.

Propositions

Construire la résilience alimentaire sur les territoires :

- Planifier une production alimentaire localement basée sur les besoins de la population (calcul d'une "assiette territoriale") en favorisant l'installation d'agriculteurs et agricultrices sur des productions manquantes ;
- Soutenir financièrement et accompagner techniquement la création d'outils de transformation alimentaire mutualisés (cf proposition 8) pour organiser des filières locales ;
- Promouvoir et mettre en place la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) : un montant versé à chacun pour la consommation de produits conventionnés.

Favoriser l'appropriation citoyenne des territoires :

- Faire conventionner démocratiquement les produits éligibles de la sécurité sociale de l'alimentation par des groupes de citoyens ;
- Créer des conseils de l'alimentation locale chargés du calcul de l'assiette territoriale, formés de citoyens et citoyennes.

Ça existe !

L'outil [Parcel](#)² permet d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour le nourrir localement.

L'outil numérique [crater](#)³ sensibilise et aide au diagnostic de la résilience alimentaire des territoires (Les greniers d'abondance).

[Ma commune à la Carte](#)⁴ est un outil de concertation imaginé développé par le CAUE 54 (Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement).

RESSOURCES

01. PAYSANS-CHERCHEURS

1. Un CETA (Centre d'études techniques agricoles) est une association loi 1901 regroupant 10 à 30 agriculteurs et agricultrices qui se réunissent régulièrement pour échanger leurs expériences et leurs compétences. Ils travaillent en groupe sur des points techniques (itinéraires techniques, machinisme, réglementation), sur les problématiques locales ainsi que sur le développement de systèmes de production innovants (agriculture de conservation, conversion en agriculture biologique...). Pour en savoir plus : <https://www.cetadefrance.fr/site-vitrine/qui-sommes-nous>
2. À l'image d'André Pochon, proclamé paysan-agronome par l'INRA - "[André Pochon,] un paysan breton, un petit agriculteur-éleveur, qui, à nos yeux fait partie des chercheurs." BERANGER Claude. Préface. In : POCHON André. Agronomes et paysans, un dialogue fructueux. Editions Quæ, 2008. p. 3. (Sciences et questions).
3. TREMBLAY Dominique et RUIZ José. Évaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires [en ligne]. Rapport n° 21044. Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, 2022. p. 7. [consulté le 6 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/evaluation-du-cout-du-changement-climatique-pour-les-filieres-agricoles-et-alimentaires-0>

02. CURSUS AGRICOLES DIVERSIFIÉS

1. Pour en savoir plus, le site internet de "Paroles de paysans": <https://parolesdepaysans.wixsite.com/parolesdepaysans/tu-nourriras-le-monde>

03. FEMME EN MILIEU AGRICOLE

1. ARNAUD Jean-Michel, BELIN Bruno, HAVET Nadège, MÉDEVIELLE Pierre, MONIER Marie-Pierre, PANTEL Guylène, PONCET MONGE Raymonde et VARAILLAS Marie-Claude. Rapport d'information n°60 [en ligne]. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la situation des femmes dans les territoires ruraux. Sénat, 14 octobre 2021. 359p. [consulté le 3 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.senat.fr/rap/r21-060-1/r21-060-11.pdf>
2. CIVAM 44. Boîte à outils : animer des groupes agricoles en non-mixité.

- CIVAM [en ligne]. 2021. [consulté le 3 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/outil/animer-groupes-agricoles-non-mixite-choisie/>
3. BENEZIT Maud et LE COLLECTIF DES FEMMES EN POLAIRES. Il est où le patron ? - Chroniques paysannes. MARAbulles, 2021. 176p. (Biopic et roman graphique).
 4. TUAILLON Victoire et les paysannes de la ferme de la Jaubernie. Les couilles à la ferme n°1 et 2. Les couilles sur la table. Binge audio, janvier 2023. 24 et 33 min. Disponible à l'adresse : <https://www.binge.audio/podcast/les-couilles-sur-la-table/les-couilles-a-la-ferme-1-2>

05. INTERMITTENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

1. Codetras (Collectif de défense des travailleuses étrangères dans l'agriculture), Diarra, Diallo, Moussa et Lamine. Qui a tué Elio Maldonado ? - Saison agricole et "travail détaché". Infos et reportages. Radio Aioli, 9 juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.aioli-radio.org/emissions/infos-reportages/qui-a-tue-elio-maldonado-saison-agricole-et-travail-detache/>

06. FERMES COOPÉRATIVES

1. Qu'est ce qu'une Scop?, site internet "les scop.coop", <https://www.les-scop.coop/les-scop>
2. Site internet de la ferme de Sarliève - <https://www.fermedesarlieve.org/organisation>

07. RELATIONS HUMAINES EN COLLECTIF

1. S'installer en Agriculture, site internet des Chambres d'Agriculture - <https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/sinstaller-en-agriculture/>
2. Site internet de l'association ATAG - <https://atag81.fr/>

08. OUTILS MUTUALISÉS

1. Site internet des Fermes vertes - <https://lesfermesvertes.fr/>

09. RÉPARTITION DES TERRES

1. Recensement Général de l'Agriculture, 2020
2. Par la convention dite « d'occupation précaire », le propriétaire d'une parcelle agricole la donne en location à un exploitant de manière temporaire au motif que sa destination a vocation à changer - <https://www.agori.fr/2018/03/13/gare-aux-conditions-de-validite-dune-convention-doccupation-precaire/#:~:text=Par%20la%20>

[convention%20dite%20%C2%AB%20d,au%20statut%20des%20baux%20ruraux](#)

3. Lien vers le téléchargement du rapport : <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/la-propriete-des-terres-agricoles-en-france/>

10. TRANSMISSION ÉCOLOGIQUE DES TERRES

1. Exemple du village de Fontiers-Cabardès (11), village repris quasi exclusivement pour du golf - <https://basta.media/en-pleine-secheresse-un-projet-de-golf-et-de-residences-de-luxe-embarrasse-les-elus-locaux-Occitanie-Aude>
2. Site internet Terre de Liens : <https://terredeliens.org/>
3. Lien du site internet de la ferme - <https://www.unefermepourtous.com/>

11. FINANCER L'AGROÉCOLOGIE

1. CIGALES : Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire - <http://www.cigales.asso.fr/>
2. Site internet de Enerfip - <https://fr.enerfip.eu/>
3. Site internet de la Nef - <https://www.lanef.com/particuliers/>

12. PROGRAMME SCOLAIRE AGRI-MENTAIRE

1. Label "fermes pédagogiques" - https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EEDD/21/7/CFERMPED_115217.pdf
2. Lortie, ferme du réseau cocagne - <https://lortie.cocagnebio.fr/>

13. SERVICE CIVIQUE PAYSAN

1. Wwoofing : World-Wide Opportunities on Organic Farms - <https://wwoof.fr/fr/>
2. Site du compagnonnage REPAS - <https://www.compagnonnage-repas.org/>

14. RESTAURATION COLLECTIVE

1. Loi EGalim 1 et 2 : États Généraux de l'alimentation - <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-egalim-nouveau-decret-limiter-lexposition-humaine-animale-et-environnementale-aux-produits>
2. Produits sous labels HVE, pêche durable, commerce équitable, ...
3. Plateformes d'approvisionnement locales : regroupement de producteurs en plateforme dont l'objectif est de regrouper les productions et de livrer la restauration collective en se positionnant sur les marchés publics.

4. Site internet du groupement Manger Bio - <https://www.mangezbioisere.fr/>
5. Site internet "bio à pro" - <https://www.bioapro.com/>
6. Sécurité Sociale de l'Alimentation - <https://securite-sociale-alimentation.org/>

15. SOUTIEN AGRICOLE VOLONTAIRE

1. Site internet des sapeurs pompiers de France : "Devenir sapeur-pompier volontaire (SPV)" - <https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-volontaire-spv>

16. PLANIFICATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

1. Site internet du RNPAT (regroupement de tous les PAT) <https://rnpat.fr>
2. Site internet de Parcel - <https://parcel-app.org/>
3. Site internet de Crater - <https://crater.resiliencealimentaire.org/accueil>
4. PDF de présentation de l'outil Ma commune à la carte - <https://www.caue54.fr/upload/fiche/3610-Les-ateliers-quotMa-commune-a-la-cartequot.pdf>

PREMIER FILM DU TDF AGRI

La première édition du TDF Agri a fait l'objet d'un film "Toucher la terre", visionnable gratuitement ici : https://horscine.org/film/toucher-la-terre/?fbclid=IwAR3_YgoHBAoXyK1XE9c-4j_Yz4_VfdtknnxzIHKSf_o4T8hifG_JrAvX5VQ

Un autre film, tourné sur l'édition 2022, arrive prochainement.

Par certains membres du Tour de France
Agricole des éditions 2020, 2021 et 2022, avec la
participation et le soutien du MRJC.



Imprimé en 200 exemplaires



L'enjeu du renouvellement de la génération agricole est immense et immédiat : 50% des actifs agricoles prennent leur retraite en... 2026. Mauvais timing, car il faudra une grande force de travail pour mettre en place la transition agroécologique imposée par le climat et les autres problématiques environnementales. Alors comment installer de nouvelles personnes en agriculture et dans quels systèmes ?

Nous sommes 120 jeunes, passionnés d'agriculture, d'agronomie et conscients de ces enjeux, nous sommes partis découvrir et questionner les modèles agricoles. À grande fin, grands moyens : 3 années, 6 parcours, 60 départements et 90 fermes visitées sur la piste d'innovations agroécologiques, techniques et sociales. Nous avons pris le temps d'observer, d'écouter, de débattre et de mûrir nos réflexions. Les 16 propositions que nous présentons ici sont le résultat de ces trois années d'engagement. Elles n'ont pas l'ambition d'être ni exhaustives par rapport aux enjeux agricoles, ni directement porteuses de solutions mais ont le mérite d'être sincères, d'être portés par des jeunes, de faire remonter des besoins concrets constatés sur le terrain et de partager des innovations qui visent à diriger l'agriculture vers un projet humaniste en coopération avec notre environnement.

